

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 16 JANVIER 2015**

Le seize janvier deux mil quinze, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du neuf janvier deux mil quinze, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Treize conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine GIFFRAIN, Sandrine WEINHARD, Pascale CHAUSSON arrivée au point 2 de l'ordre du jour (débat d'orientations budgétaires), Cyrille PELLETIER, Béatrice LECORSIER.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS arrivé au point 2 de l'ordre du jour (débat d'orientations budgétaires), Jérôme CHERON, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER.

Madame Isalyne HERIVEAU absente.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Béatrice LECORSIER est désignée secrétaire de séance.

1^{er} OBJET : EXECUTION ANTICIPE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2015

Conformément à l'article L1612-1 du Code de gestion des collectivités territoriales, Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement de l'exercice précédent soit 73 402,25 € (293 609 € total des dépenses en 2014).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement de l'exercice précédent soit 73 402,25 €.

2^{ème} OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'avoir une réflexion concernant des projets d'investissements à inscrire au budget primitif 2015 afin de les inscrire lors du prochain conseil municipal en février prochain.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

3^{ème} OBJET : BILAN FINANCIER DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le bilan de la cantine scolaire laisse apparaître pour 2013-2014 les résultats ci-dessous :

. 62 enfants en moyenne ont fréquenté la cantine chaque jour (58 l'année précédente).

. 9 205 repas ont été servis durant cette année scolaire (8 070 repas l'année dernière).

La charge de la commune s'élève à 17 205,39 € (43 809,74 € total des dépenses moins 26 604,35 € de recettes).

Le coût de revient d'un repas est de 4,68 € (contre 5,22 € en 2012/2013).

Le conseil municipal prend acte de ce bilan.

4^{ème} OBJET : REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose une révision des tarifs du repas de la cantine comme suit :

Enfants de la maternelle : le tarif passe de 2,60 € à 2,70 €

Enfants de la primaire : le tarif passe de 3 € à 3,15 €

Adultes : le tarif passe de 4,80 € à 5 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette révision des tarifs applicable au 1^{er} mars 2015.

5^{ème} OBJET : REVISIONS DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE HELENE BERTAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale les tarifs de locations de la salle Hélène Bertaux en 2014 :

- . 1 journée avec cuisine et vaisselle : 205 €
- . 1 journée et demie avec cuisine et vaisselle : 270 €
- . Vin d'honneur : 70 €
- . Réunion de famille en cas de sépulture : 30 €
- . Forfait déchets : 10 € dans le cas de locations à des particuliers s'ajoutera au tarif de la location et qui s'appliquera également aux associations en cas d'organisation d'un repas.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs 2014 présentés ci-dessus pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, 11 pour et 2 abstentions, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de location de la salle Hélène Bertaux présentés ci-dessus pour l'année 2015.

6^{ème} OBJET : REVISION DE LA PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale le montant de la participation à l'assainissement collectif en 2014 : construction nouvelle : 800 € et construction existante : 400 €.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs 2014 présentés ci-dessus pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir la participation à l'assainissement collectif présentée ci-dessus pour l'année 2015.

7^{ème} OBJET : REVISIONS DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Monsieur le Maire propose une révision des tarifs des concessions funéraires de la manière suivante :

	Tarif 2014	Tarif 2015	Partie reversée au Budget communal	Partie reversée au budget CCAS
Concession funéraire de 2 m ²	165 €	180 €	120 €	60 €
Concession cinéraire	120 €	130 €	85 €	45 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette révision des tarifs applicable au 1^{er} février 2015.

8^{ème} OBJET : REVISION DU LOYER ET DES CHARGES DE MME LIBERGE ELISABETH

Monsieur le Maire informe que l'indice de référence des loyers de l'INSEE pour le 4^{ème} trimestre 2014 est 125,29 soit une augmentation de 0,37 % (1€). Il demande l'application de cet indice pour le loyer du logement communal occupé par Mme Liberge Elisabeth à compter du 1^{er} février 2015.

Locataire	Révision au 1/11/2013	Révision au 1/02/2015
Mme Liberge Elisabeth	Loyer 277 €	Loyer 278 €
	Charges 134 €	Charges 134 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer la révision du loyer de Mme Liberge Elisabeth à compter du 1^{er} février 2015.

9^{ème} OBJET : CLASSEMENT DE LA TOMBE HELENE BERTAUX DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une reprise de concessions funéraires a été lancée par la commune en 2011 afin de libérer de la place dans le cimetière. Cette procédure, d'une durée de 3 ans, s'est achevée courant novembre 2014. Cyrille Pelletier, conseillère municipale, indique à l'assemblée, que la tombe d'Hélène Bertaux, sculptrice au XIX^{ème} siècle, faisait partie de la reprise de concessions : les proches de Mme Bertaux ne s'étant pas manifesté durant ces 3 années, celle-ci relève du domaine communal. Elle informe les conseillers que dans le cadre d'une restauration de cette tombe, il convient de demander l'autorisation auprès de Monsieur le Maire pour classer la tombe de Mme Hélène Bertaux en concession perpétuelle à caractère honorifique et en concession fermée à toute inhumation afin de lancer une souscription de dons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à classer la tombe de Mme Hélène Bertaux en concession perpétuelle à caractère honorifique et en concession fermée à toute inhumation afin de lancer une souscription de dons.

10^{ème} OBJET : RENOVATION DE L'ANCIENNE BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a fait appel à M Dechoolmester afin d'effectuer un devis concernant les ouvertures du logement communal situé au-dessus de l'ancienne bibliothèque ainsi qu'un devis concernant une porte de sortie de secours à l'école.
Le conseil municipal prend acte de cette information.

11^{ème} OBJET : POINT FINANCES : DEMANDE DE PRET POUR LE FUTUR LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré M Nicolas du Crédit Mutuel mercredi 14 janvier 2015 concernant le projet du futur lotissement, celui-ci lui a demandé de lui transmettre une demande écrite précisant les besoins financiers de la commune. Monsieur le Maire a présenté deux simulations :

- Simulation 1 : un prêt TVA 1 an 35 000 €, un prêt relais de 3 ans de 114 477 € ainsi qu'un prêt amortissable de 12 ans de 60 523 €

- Simulation 2 : un prêt TVA 1 an 35 000 €, un prêt relais de 3 ans de 75 702 € un prêt amortissable de 7 ans de 38 775 € et un prêt amortissable de 12 ans de 60 523 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de lui soumettre une autre proposition que celles présentées ci-dessus. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal choisit de présenter la proposition 2 auprès du Crédit Mutuel.

12^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur les travaux de l'école** : les travaux demandés par la directrice de l'école ont été réalisés début janvier 2015.
- **Devis Pigeon** : a été retenu pour effectuer les travaux de la cour de la mairie pour un montant de 20 400 € TTC.
- **Logement communal vacant** : Melle Menant Shone quitte le logement communal situé 6 rue des écoles.
- **Bulletin communal** : il sera livré courant de semaine prochaine et sera remis dans les boîtes à lettres des habitants courant janvier.
- **Point cérémonies** : Monsieur le Maire souligne l'importance de la présence des conseillers aux cérémonies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER		Béatrice LECORSIER Secrétaire de séance	
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine GIFFRAIN	
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	